

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Nos réf. : **EB/AM/657**
Affaire suivie par : **Emmanuelle BARETJE**
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 90 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le - 7 AOUT 2012

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Maire
Mairie de Montblanc
Place Edouard Barthe
34290 MONTBLANC

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**Dossier de réalisation de la ZAC Sainte-Catherine sur la commune de Montblanc,
déposé par la commune de Montblanc**

Par courrier reçu le 4 juin, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de réalisation de la ZAC Sainte-Catherine sur la commune de Montblanc.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional

Didier KRUGER